

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **LE CENDRE**

Date d'envoi :

**3 AVRIL 2018**

*Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.*

Nature des documents :	Principal	Eau	Assainissement	Atelier relais	Lotissement	Z.A.C.	autre	Etat des Sections	Caisse des écoles	CCAS Principal	CCAS Annexe
<b>compte administratif</b> intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	X		X								
* délibération d'approbation du compte administratif	X		X								
* compte de gestion (uniquement pages 22, 23 et signatures)	X		X								
* délibération d'approbation du compte de gestion	X		X								
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)	X										
<b>état des restes à réaliser</b>											
<b>délibération d'affectation des résultats</b>											
<b>budget primitif</b> intégrant les signatures <sup>(1)</sup>	X										
délibération d'approbation du budget primitif	X										
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)	X										
<b>budget supplémentaire</b> intégrant les signatures											
délibération d'approbation du budget supplémentaire											

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état détaillé des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

Le Maire,  
 Le Cendré du président  
 Mairie de Le Cendré

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture  
 PREFECTURE DU PUY-DE-DOME  
 / 3 AVR. 2018

**Hervé PRONONCE**

pour tout renseignement, s'adresser à :

personne à contacter :

tel et mail : 04-73-77-51-00 / mairie@lecendre.fr

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 5

Absents : 3

**Présents** : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : Mme Jacqueline BOLIS.

**N° 18/03/28/001**

**OBJET : Budget annexe de l'assainissement : approbation du compte administratif 2017 (période relative à l'application de la convention de continuité de service public du 1er janvier au 31 août 2017)**

Monsieur PRESLE rappelle aux conseillers que le Budget annexe de l'Assainissement 2017 a été élaboré conformément à la convention de continuité de service public en vigueur entre LE CENDRE et Clermont Auvergne Métropole du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

Il précise aux conseillers que de ce fait, le budget primitif 2017 de l'assainissement a été structuré selon un modèle d'inscriptions miroirs, ce qui a permis à la commune de reverser à la Communauté Urbaine (CU) les recettes perçues et à la CU de lui rembourser les dépenses engagées pendant la durée d'application de la convention.

Il revient également sur le fait qu'aucune opération d'ordre n'a été réalisée par la collectivité sur ce budget. La CU a en effet pris en compte ces écritures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Monsieur PRESLE indique enfin que les montants constatés dans le compte administratif 2017 ne sauraient être comparés avec ceux des comptes administratifs des exercices antérieurs, les périodes de référence étant différentes (8 mois en 2017 contre un exercice complet auparavant).

### **La section d'exploitation :**

1/ Les dépenses ont totalisé la somme de **199 288,27 €**

Le SIAVA assure le traitement des effluents rejetés par les habitations cendriouses. La participation 2017 à ce syndicat (remboursement des emprunts, fonctionnement de la station d'épuration etc...) pendant la période de convention de continuité de service public a été de **135 900 €**.

Le montant des travaux d'entretien (comptes 61523, 61528) a été de **34 651,01 €**.

Le reversement à Clermont Auvergne Métropole des encaissements de la régie de l'assainissement (compte 658) a représenté **1 550 €**.

Les intérêts de la dette se sont élevés à **27 187,26 €**.

2/ Les recettes ont totalisé la somme de **199 288,27 €**

La redevance d'assainissement, calculée sur la consommation des usagers, a correspondu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017 à **170 551,01 €**

Les encaissements de la régie d'assainissement ont représenté quant à eux une recette de **1 550 €**

Enfin, Clermont Auvergne Métropole a reversé **27 187,26 €** correspondants aux intérêts de la dette.

### **La section d'investissement :**

1/ Les dépenses se sont élevées à **78 129,62 €**

Les travaux ont porté sur le quartier de Beauséjour pour **6 439,50 €**

Pour la dette, le remboursement du capital s'est élevé à **71 690,12 €**

2/ Les recettes se sont élevées à **78 129,62 €**

Les recettes d'investissement correspondent exactement aux remboursements par Clermont Auvergne Métropole des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de la convention de continuité de service public (**6 439,50 €** pour les travaux du quartier Beauséjour et **71 690,12 €** au titre du capital de la dette).

M. PRESLE précise, qu'au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, la commission «Finances-Budget» a approuvé le compte administratif du budget annexe de l'assainissement sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017.

**Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 dont les tableaux sont annexés à la présente délibération.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**2 ABSTENTIONS (Sylvie FABRON et Jean-Marc MIGUET)**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	170 551,01		170 551,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 550,00		1 550,00
66	Charges financières	27 187,26	0,00	27 187,26
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>199 288,27</b>	<b>0,00</b>	<b>199 288,27</b>

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	0,00
----------------------------------------------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>199 288,27</b>
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	71 690,12	0,00	71 690,12
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 439,50	0,00	6 439,50
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>78 129,62</b>	<b>0,00</b>	<b>78 129,62</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2016	0,00
-------------------------------------------------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>78 129,62</b>
-----------------------------------------------------	------------------



VU ET ANNEXE  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Mars 2018 n°18/03/28/001  
Le Maire,

Hervé PRONONCE

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTROLE DE LEGALITE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	170 551,01		170 551,01
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 550,00		1 550,00
76	Produits financiers	27 187,26	0,00	27 187,26
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>199 288,27</b>	<b>0,00</b>	<b>199 288,27</b>

+	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016	133 106,96
---	-----------------------------------------------	------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>332 395,23</b>
---	---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	6 439,50	0,00	6 439,50
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	71 690,12	0,00	71 690,12
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>78 129,62</b>	<b>0,00</b>	<b>78 129,62</b>

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2016	180 917,61
---	-------------------------------------------------	------------

+	AFFECTATION AU COMPTE 106	0,00
---	---------------------------	------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>259 047,23</b>
---	-----------------------------------------------------	-------------------



VII ET ANNEXE  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2018  
LE MAIRE

**Hervé PRONONCE**

RECU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
**03 AVR. 2018**

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M, 41, en M, 43 et en M, 44.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 5

Absents : 3

**Présents** : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/002**

**OBJET : Budget annexe de l'assainissement 2017 : approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal**

L'Adjoint en charge des finances indique au Conseil Municipal que les résultats figurant au compte de gestion du Trésorier des MARTRES-DE-VEYRE pour le budget annexe 2017 de l'assainissement (période relative à l'application de la convention de gestion provisoire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2017) sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de ce budget.

Il précise, qu'au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, la commission «Finances-Budget» a validé le compte de gestion du Receveur Municipal.

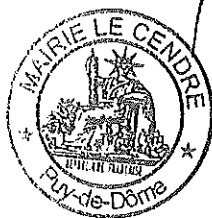
Il invite l'assemblée délibérante à bien vouloir l'approuver.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.



**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 5

Absents : 3

**Présents** : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 18/03/28/003**

**OBJET : Clôture du Budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence Assainissement a fait l'objet d'un transfert à Clermont Auvergne Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de son passage en Communauté Urbaine (délibération 16/06/30/001 du 30 juin 2016).

Il indique que la commune a conservé la gestion de l'assainissement jusqu'au 31 août 2017 par le biais d'une convention de continuité de service destinée à permettre à la CU d'organiser les services communautaires en charge de cette compétence et de prendre, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 le relais des services municipaux.

Le compte administratif 2016 du budget assainissement de la commune ayant été voté, les résultats correspondants ayant été intégrés au budget principal 2017 de la commune (délibération 17/03/22/003 du 22 mars 2017) et le périmètre et les modalités de transfert de ces résultats ayant été déterminés par le Conseil Municipal, il convient de délibérer sur la clôture de ce budget.

Présenté à la commission « finances-budget », lors de sa séance du 12 décembre 2017, un avis favorable a été émis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité à :

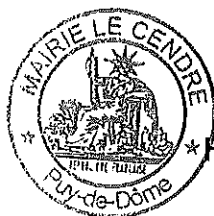
- prononcer la clôture du budget annexe de l'assainissement,
- autoriser le comptable à procéder aux opérations non budgétaires de clôture du budget annexe de l'assainissement,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint en charge des finances, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

Jérémie FONTFREYDE.

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 mars 2018

Date et heure de la séance : 28 mars 2018 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 4

Absents : 3

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - MM. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCÉ - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Philippe CRESPIEN procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie FABRON procuration à M. Jean-Marc MIGUET - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Josiane BEUREL..

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : Mme Jacqueline BOLIS.

**N° 18/03/28/004**

**OBJET : Budget général 2017: approbation du compte administratif 2017**

Le compte administratif est établi en fin d'exercice budgétaire par le président de l'assemblée délibérante (le Maire).

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité et représente donc le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les conseillers sont invités à se reporter aux documents du compte administratif joints à la présente note.

Ces documents comportent les balances détaillées des différents chapitres et comptes budgétaires, ainsi que l'ensemble des informations dont la publication a été rendue obligatoire par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

## LES GRANDS POSTES DE RECETTES ET DE DEPENSES DE L'EXERCICE 2017

### >>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

#### Les recettes :

Les recettes totales se sont élevées à 5 478 533,50€ -6.2%  
(2016 : 5 843 090,67 €)

> **Les produits des services (chapitre 70)** **431 982,61 €**

(2016 : 455 247,42 € €) - 5,1%

La baisse constatée est essentiellement liée à des recettes moindres qu'en 2016 en animation/garderies/restauration scolaire.

> **Les produits des impôts et taxes (chapitre 73)** **3 355 215,64 €**

(2016 : 3 481 397,63 €) - 6%

L'évolution de ce chapitre est principalement due au passage de l'Attribution de Compensation en dépense de fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (alors qu'elle représentait jusque-là une recette de plus de 440 000 €).

L'évolution du produit des impôts et le versement d'une Dotation de Solidarité Exceptionnelle de 125 000 € par Clermont Métropole ont partiellement atténué cette perte de recettes.

> **Les dotations et participations (chapitre 74)** **1 071 146,83 €**

(2016 : 1 081 432,16 €) - 1%

> **Les produits de gestion courante (chapitre 75)** **72 086,29 €**

(2016 : 56 331,34 €) + 28%

> **Les atténuations de charges (chapitre 013)** **55 751,50 €**

(2016 : 47 424,08 €) + 17,6%

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), à la gestion courante (chapitre 75) et aux atténuations de charges (chapitre 013) sont restés relativement stables (1 198 984,62 € en 2017 contre 1 185 187,58 € en 2016).

> **Les produits financiers (chapitre 76)** **67 956,00 €**

Cette recette correspond à la participation de Clermont Métropole au remboursement d'une partie des intérêts de la dette.

> **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** **414 506,63 €**

(2016 : 618 463,03 €)

Ce chapitre regroupe le remboursement des sinistres subis, des sommes engagées pour le compte de Clermont Métropole (dans le cadre des marchés non scindables) et le produit des cessions réalisées.

**> Opérations d'ordre (chapitre 042) 9 888 €**

**Les dépenses :**

Les dépenses totales se sont élevées à 5 198 119,30 €

(2016 : 5 434 057,70 €) - 4,3%

**> Les charges à caractère général (chapitre 011) 1 146 178,39 €**

(2016 : 1 405 422,30 €) - 18,4%

Le Chapitre 011 correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la collectivité (énergie, approvisionnements et fournitures, prestations de service...). Il a connu une baisse significative en 2017 sous le double effet de la poursuite des efforts de rationalisation de la commune et du transfert de certaines compétences à Clermont Métropole.

**> Les charges de personnel (chapitre 012) 2 338 049,49 €**

(2016 : 2 431 940,21€) - 3,9%

Ce poste de dépenses a connu une baisse significative en 2017 suite au transfert de 4 agents à la Communauté Urbaine.

**> Les atténuations de produits (chapitre 014) 368 099 €**

(2016 : 5 426,00 €)

Ce chapitre comprend désormais le virement par la commune à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (350 826 €). Cette ACF correspond au montant des charges de fonctionnement transférées à la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A ce titre, les variations observées sur les chapitres 011, 012 et 014 s'équilibrent pour conserver le principe de neutralité budgétaire qui préside à la construction communautaire.

**> Autres charges de gestion courante (chapitre 65) 382 345,78 €**

(2016 : 355 554,80 €) + 7,5%

**> Charges financières (chapitre 66) 130 116,50 €**

(2016 : 152 867,44 €) - 14,9%

Les charges financières ont bénéficié des efforts d'optimisation comptable engagés et ont baissé de 14,9% par rapport à 2016.

**> Charges exceptionnelles (chapitre 67) 320 €**

**> Opérations d'ordre (chapitre 042) 833 010,14 €**

(2016 : 1 082 846,95 €)

Dotations aux amortissements : 490 208,80 €

Valeurs comptables des immobilisations cédées et différences sur réalisations : 342 801,34€

**>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<**

**Les recettes :**

Les recettes totales se sont élevées à **1 269 433,19€ €**  
(2016 : 1 903 866,24 €)

**> Subventions d'investissements (chapitre 13) 54 529 €**

(2016 : 53 197 €)

Le chapitre 13 reprend les subventions du Conseil Départemental (28 279 €) et la DETR (26 250 €).

**> Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) - €**

(2016 : 400 000 €)

La décision de ne pas emprunter en 2017 a permis à la commune de renforcer sa capacité de désendettement (3,6 années au 31/12/2017)

**> Dotations d'investissements (chapitre 10) 149 192,05€**

(2016 : 364 143,92 €)

FCTVA : 107 859,19 € (2016 : 106 228,92 €)

Taxe d'aménagement (ex TLE) : 41 332,86 € (2016 : 76 930,27 €)

**> Autres Immobilisations financières (chapitre 27) 232 702 €**

Il s'agit ici de la reprise d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole suite aux transferts de compétences réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**> Opérations d'ordre et patrimoniales (chap. 040 et 041) 833 010,14 €**

Dotation aux amortissements : 490 208,80 €

Valeurs comptables des immobilisations cédées et différences sur réalisations : 342 801,34 €

**Les dépenses :**

Les dépenses totales se sont élevées à **1 419 019,92 €**  
(2016 : 1 455 303,67 €)

**> Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) 722 776,11 €**

(2016 : 944 566,55 €)

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées sauf opérations : 288 561,19 €) ont été essentiellement consacrés au paiement du solde de participation à l'ECP Les Justes (140 000 €) et au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement (102 094 €).

Les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté en 2017 un montant de dépenses de 432 802,84 €. Ces dépenses ont principalement porté sur des travaux bâtimentaires et d'autres aménagements tels que :

- la reconfiguration du Bâtiment principal de la Place Grassion Fredot et de ses abords (236 102 €)

- la sécurisation des accès aux groupes scolaires, à la crèche et au complexe sportif (23 000 €)
- la Réhabilitation de l'aire de Jeux Auzon Jouer (31 600 €)
- l'installation et/ou la remise aux normes de systèmes d'éclairage et de chauffage en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments (29 290 €)

**> Dotations, Fonds divers et réserves (Chapitre 10) 180 917,61 €**

Il s'agit là d'une dépense exceptionnelle relative au transfert des excédents d'investissement du budget Assainissement à la Communauté Urbaine.

**> Emprunts et dettes SMAF (chapitres 16 et 27) 505 438,20 €**

Les remboursements du capital de la dette communale se sont élevés à 433 213,87 € en 2017. Au 31/12/2017, le capital restant dû s'élevait à 3 613 248,68 €.

**> Opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) 9 888 €**

M. PRESLE précise, qu'au cours de sa réunion du 20 mars 2018, la commission «Finances-Budget» a approuvé le compte administratif 2017 du budget principal.

**Le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2017, dont les tableaux sont annexés à la présente délibération.**

**ADOpte A LA MAJORITE  
2 ABSTENTIONS (Sylvie FABRON et Jean-Marc MIGUET)**

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 3 AVRIL 2018  
Reçu en Préfecture le 3 AVRIL 2018

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémie FONTFREYDE.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

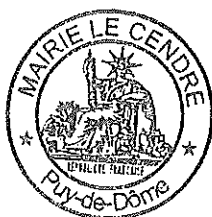
## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 146 178,39		1 146 178,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 338 049,49		2 338 049,49
014	Atténuations de produits	368 099,00		368 099,00
65	Autres charges de gestion courante	382 345,78		382 345,78
66	Charges financières	130 116,50	0,00	130 116,50
67	Charges exceptionnelles	320,00	342 801,34	343 121,34
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	490 208,80	490 208,80
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>4 365 109,16</b>	<b>833 010,14</b>	<b>5 198 119,30</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	180 917,61	0,00	180 917,61
13	Subventions d'investissement	0,00	9 888,00	9 888,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	433 213,87	0,00	433 213,87
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 412,08	0,00	1 412,08
204	Subventions d'équipements versés	265 661,19	0,00	265 661,19
21	Immobilisations corporelles (6)	403 444,14	0,00	403 444,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	72 224,33	0,00	72 224,33
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 356 873,22</b>	<b>9 888,00</b>	<b>1 366 761,22</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			0,00



VU ET ANNUÉ  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Mars 2018 n° 18/03/28/004  
LE MAIRE

Hervé PRONONCE

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

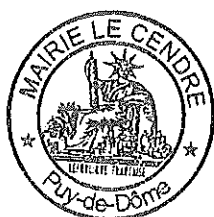


<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	55 751,50		55 751,50
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	431 982,61		431 982,61
73	Impôts et taxes	3 355 215,64		3 355 215,64
74	Dotations, subventions et participations	1 071 146,83		1 071 146,83
75	Autres produits de gestion courante	72 086,29		72 086,29
76	Produits financiers	67 956,00	0,00	67 956,00
77	Produits Exceptionnels	414 506,63	9 888,00	424 394,63
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>5 468 645,50</b>	<b>9 888,00</b>	<b>5 478 533,50</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				423 903,11

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	149 192,05	0,00	149 192,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Plus-Values de cession		40 950,12	40 950,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	2 513,34	2 513,34
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	299 337,88	299 337,88
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	232 702,00	0,00	232 702,00
28	Amortissements des immobilisations		490 208,80	490 208,80
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>381 894,05</b>	<b>833 010,14</b>	<b>1 214 904,19</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016				135 714,90



VU ET ANNEXÉ  
A LA DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Mars 2018  
N° 18/03/28/004

Hervé PROUONCE

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
03 AVR. 2018  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.